



\* (R-26) (100)  
TEL. LE 24-07-2012

AU BAPE, LAISSE MESSAGE

A M<sup>ME</sup> LOUISE BOURDAGES #532

POUR OBTENIR COPIE PRINCIPES DÉV. DURABLE.  
R.H.

Québec, le 29 mai 2012

Objet : Invitation à la séance d'information

Madame, Monsieur,


Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui, le 27 mars, à la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier concernant *Projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville dans la MRC de Rivière-du-Loup* par Parc éolien communautaire Viger-Denonville, S.E.C.

Afin de vous renseigner sur toute question concernant le processus de consultation publique, le rôle du BAPE, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le projet, vous êtes invité à la séance publique d'information organisée par le BAPE, avec la participation du promoteur. Cette séance se tiendra le **lundi 18 juin 2012**, à compter de 19 h 30, à la Salle paroissiale, 3-A, rue du Parc à Saint-Paul-de-la-Croix.

Vous trouverez ci-joints le communiqué ainsi que les documents suivants :

- le dépliant d'information *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – Comment participer ?*
- le dépliant d'information *Déclaration de valeurs éthiques*

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements sur le rôle du BAPE, sur le rôle du citoyen et sur le projet peuvent communiquer avec madame Louise Bourdages au 418 643-7447 ou sans frais, au 1 800 463 4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse [ecolien-mrc-riviere-du-loup-innergex@bape.gouv.qc.ca](mailto:ecolien-mrc-riviere-du-loup-innergex@bape.gouv.qc.ca). Vous pouvez également consulter le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

  
Louise Bourdages  
Conseillère en communication

p.j.

27-07-2012  
à TEL AU BAPE ALEXANDRE  
à LA LOI SUR LE DÉVE-  
LOPPEMENT DURABLE  
CPT. 2. ART. 6.

**Projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville**  
**dans la MRC de Rivière-du-Loup**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 18 JUIN À SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX**

Québec, le 29 mai 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville dans la MRC de Rivière-du-Loup* par Parc éolien communautaire Viger-Denonville, S.E.C. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **lundi 18 juin 2012, à compter de 19 h 30, à la Salle paroissiale, 3-A, rue du Parc à Saint-Paul-de-la-Croix**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 13 juillet 2012.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 13 juillet, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque Saint-Paul-de-la-Croix, 1-B, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix ;
- Bibliothèque municipale Françoise-Bédart, 67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Parc éolien communautaire Viger-Denonville, S.E.C., promoteur du projet, souhaite implanter un parc éolien d'une puissance totale de 24,6 MW, déployée par 12 éoliennes REpower de 2,05 MW chacune. Ce parc aurait une superficie de 865 ha et serait entièrement localisé en territoire privé, dans un secteur agroforestier, à Saint-Paul-de-la-Croix (8 éoliennes) et à Saint-Épiphanie (4 éoliennes), dans la MRC de Rivière-du-Loup. Sa durée d'exploitation serait de 20 ans.

Le projet prévoit, notamment, la construction de nouveaux chemins et l'amélioration de chemins existants, l'aménagement d'un réseau collecteur électrique majoritairement souterrain, la construction d'un poste de raccordement relié à une ligne existante de transport d'énergie à 120 kV et l'installation d'un mât de mesure de vent permanent. Le coût du projet s'élèverait à près de 75 M\$ et la mise en service est prévue pour décembre 2013.

## Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, les principales répercussions liées à la construction du parc éolien communautaire Viger-Denonville porteraient sur le paysage, le milieu physique, l'ambiance sonore et l'économie.

L'étude d'impact mentionne que l'implantation du parc éolien modifierait la qualité visuelle de certaines vues offertes à divers degrés d'importance. Ces modifications résulteraient de la présence des infrastructures dans le paysage. Les endroits où la répercussion visuelle serait majeure se situeraient, notamment, au sud-ouest de Saint-Paul-de-la-Croix, à partir de la portion est de Saint-Épiphanie et des terres agricoles qui couvrent les municipalités de Saint-Épiphanie et de l'Isle-Verte, ainsi que dans la paroisse de Saint-Arsène.

Le promoteur fait état d'un déboisement total de 26,48 ha requis par le projet dont, entre autres, 12 ha pour dégager les aires de travail pour les éoliennes et 12,43 ha pour la construction de nouveaux chemins et la modification de chemins existants. Le bois serait débité et entreposé selon les besoins des propriétaires.

Selon l'étude d'impact, le déboisement ne devrait pas avoir de répercussions sur les oiseaux migrateurs et les chauves-souris car ils ne seraient présents qu'une partie de l'année ; le promoteur entend quand même effectuer le déboisement, dans la mesure du possible, avant la période de nidification.

Toujours selon l'étude, le bruit lié à l'entretien des chemins et des équipements pourrait être une source de dérangement pour, entre autres, les oiseaux, les chauves-souris et les mammifères terrestres. Cependant, elle ne mentionne pas de répercussion négative sur ces derniers.

Enfin, selon le promoteur, le projet générerait plus d'une cinquantaine d'emplois en phase de construction ainsi que deux à trois postes à temps plein pour l'entretien du parc éolien.

### LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 13 juillet 2012**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [eolien-mrc-riviere-du-loup-innergex@bape.gouv.qc.ca](mailto:eolien-mrc-riviere-du-loup-innergex@bape.gouv.qc.ca).

Source : Louise Bourdages  
Conseillère en communication  
418 643-7447, poste 532 ou 1 800 463-4732  
En collaboration avec Lucile Aldrovandi, conseillère en communication